



REPÈRES & TENDANCES

Les magasins de bricolage

DONNÉES 2011

SOMMAIRE

DONNÉES ÉCONOMIQUES 4

Chiffre d'affaires des magasins de plus de 300 m² 4

Profil des entreprises 5

Profil des points de vente 5

Implantation géographique 6

DONNÉES EMPLOI 7

Effectifs salariés 7

Caractéristiques des salariés 8

DONNÉES FORMATION 10

Professionalisation 10

Plan de formation 14

GLOSSAIRE 15

AVANT-PROPOS




MÉTHODOLOGIQUE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Cette étude concerne l'ensemble des entreprises de la branche ayant au moins un salarié, appliquant la convention collective n°3232 : « Magasins de bricolage ».

Le périmètre de l'étude est défini par celui de la convention collective. La Convention Collective Nationale du bricolage¹ distingue un code NAF principal : le NAF 47.52B « Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m² et plus) », dont l'activité se caractérise par la vente au détail en libre-service assisté d'articles de bricolage, et possédant dans leurs points de vente, au minimum et obligatoirement, les 6 rayons suivants : bois et découpe, outillage, quincaillerie, électricité, peinture et décoration.

PRINCIPALES SOURCES STATISTIQUES

-  **Enquête Emploi-Formation - Observatoire prospectif du commerce**
Enquête réalisée sur les effectifs salariés au 31 décembre 2011 auprès de l'ensemble des entreprises de la branche.
-  **FORCO**
Les effectifs salariés de la source FORCO correspondent aux effectifs moyens en équivalent temps plein en 2011. Ces données permettent d'établir la structure de la branche par taille d'entreprise. Les données FORCO sont également utilisées dans la partie formation professionnelle de ce rapport qui porte sur les dossiers engagés en 2011.
-  **Deux enquêtes conduites dans la branche des magasins de Bricolage**
« Le marché du bricolage en France en 2011 » - Unibal (Union Nationale des Industriels du Bricolage, du Jardinage et de l'Aménagement du Logement), avril 2012. Panorama Trade Dimensions 2011 pour la branche du Bricolage.

1. Brochure JO 3232 et IDCC n°1606. Convention collective nationale du 30 septembre 1991, étendue par arrêté du 13 mars 1992.

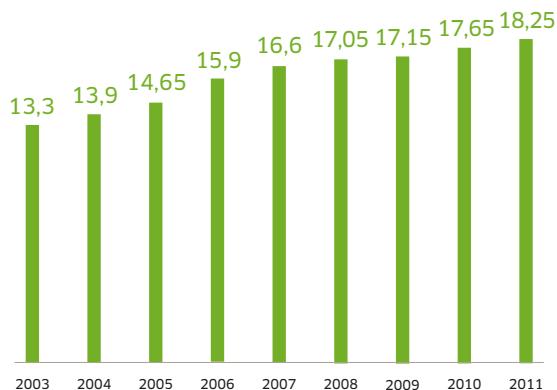
Données économiques

► Chiffre d'affaires des magasins (de plus de 300 m²)

La source UNIBAL fournit le chiffre d'affaires pour les GSB (Grandes Surfaces de Bricolage) de plus de 300 m², soit un périmètre plus large que celui de la branche.

Les magasins de plus de 300 m² représentent 18,25 milliards d'euros en 2011. Le chiffre d'affaires a augmenté de 3,4 %.

Evolution du chiffre d'affaires de 2003 à 2011 (en milliards d'euros courants)

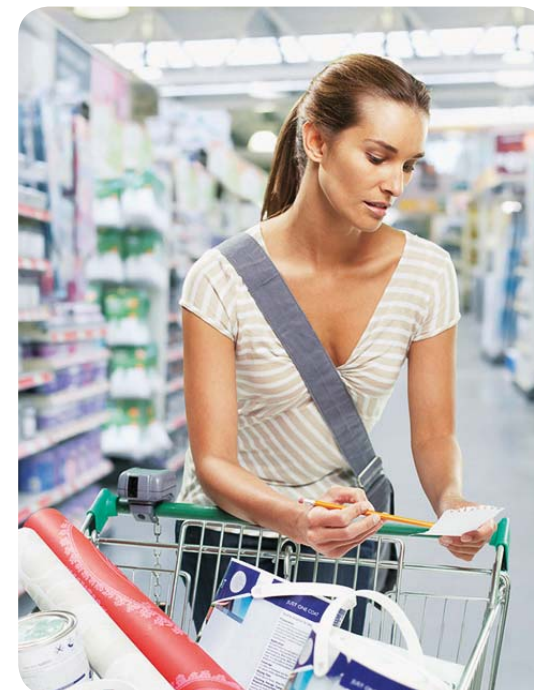


Les rayons les plus importants en termes de chiffre d'affaires sont « Plomberie Sanitaire », « Bois et dérivés » et « Décoration ». Ils représentent respectivement 14,5 %, 13,1 % et 12,5 % des ventes globales des grandes et moyennes surfaces de bricolage.

Répartition du chiffre d'affaires par rayon

Rayons	CA en M€	%
Plomberie-Sanitaire	2 646	14,5 %
Bois et dérivés	2 391	13,1 %
Décoration	2 281	12,5 %
Jardin	2 194	12 %
Electricité - Luminaire	2 172	11,9 %
Bâti - Matériaux	1 989	10,9 %
Revêtement murs, sols, carrelage	1 624	8,9 %
Outils	1 460	8,0 %
Quincaillerie	1 460	8,0 %
Auto-moto	33	0,2 %
Total	18 250	100 %

Source : UNIBAL



Chiffres clés
2011

► 1 511 entreprises

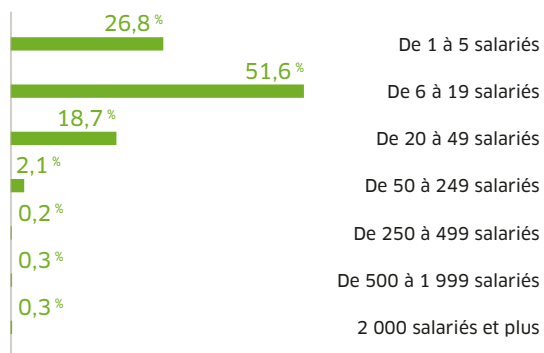
► 2 197 points de vente

► Profil des entreprises

Au 31/12/11, on dénombre **1 511 entreprises**.

La branche du bricolage est principalement constituée de petites entreprises : 78 % ont moins de 20 salariés.

Répartition des entreprises selon leur taille



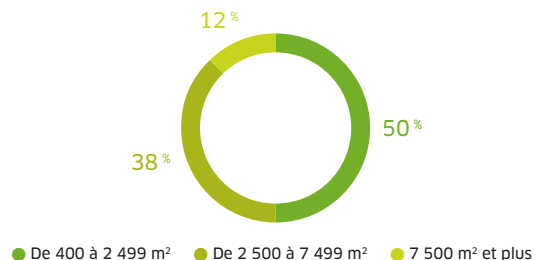
Source : FORCO

► Profil des points de vente

En 2011, on dénombre **2 197 points de vente** de 400 m² et plus en France.

La moitié des points de vente sont des petites surfaces de 400 à 2 499 m². Cette part baisse de 1 point par rapport à 2010, au profit des moyennes surfaces.

Répartition des points de vente selon la superficie



Source : UNIBAL

Le nombre de salariés employés est 3 fois plus important dans les grandes surfaces que dans les petites, alors que le nombre de points de vente est 2,5 fois moins élevé. Ainsi l'**effectif moyen** en 2011 est de **29 salariés dans les moyennes surfaces** et de **119 dans les grandes surfaces**.



Chiffres
clés
2011

En moyenne...

► **9 salariés** par point de vente dans les **petites surfaces**

► **29 salariés** par point de vente dans les **moyennes surfaces**

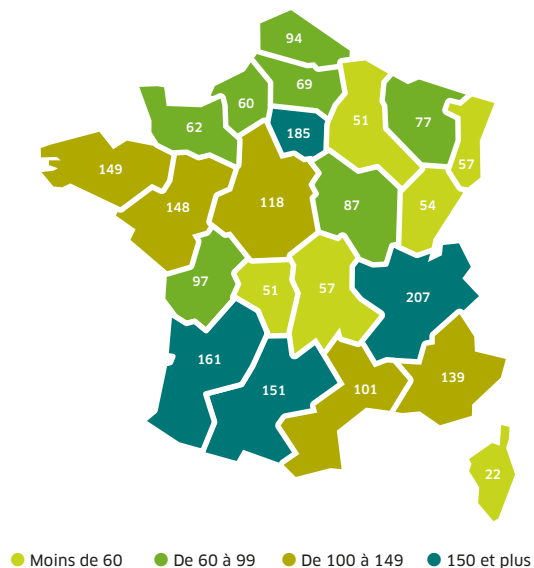
► **119 salariés** par point de vente dans les **grandes surfaces**

Données économiques

► Implantation géographique

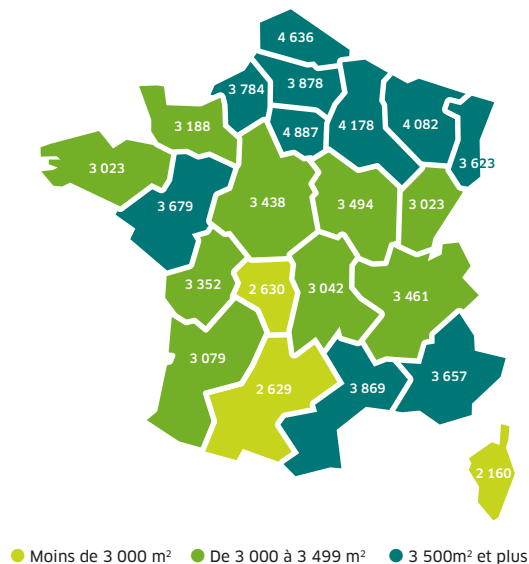
L'implantation des magasins de bricolage est plus marquée en Rhône-Alpes, Île-de-France, Aquitaine et Midi-Pyrénées.

Répartition des magasins de bricolage par région

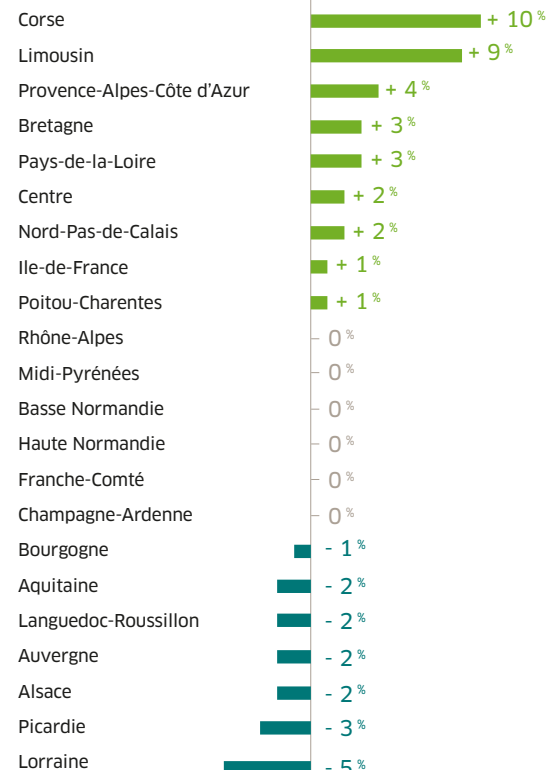


Les surfaces moyennes les plus élevées se trouvent principalement dans la partie Nord de la France et dans le Sud. A l'inverse, la Bretagne, la Franche Comté et les régions du Sud Ouest ont des surfaces moyennes de vente plus réduites.

Surface moyenne de vente par région



Évolution du nombre de points de vente 2010-2011



Source : UNIBAL

Source : Panorama Trade Dimensions

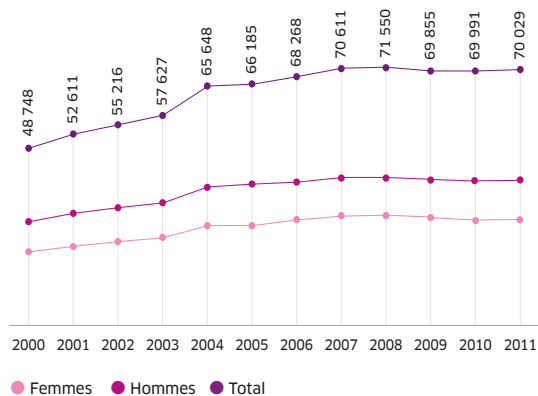
Données emploi

▶ Effectifs salariés

L'effectif total de la branche atteint **70 029 salariés** au 31/12/2011.

Entre 2005 et 2011, l'effectif salarié a augmenté de 5,8 %. Après une progression entre 2005 et 2008, puis une diminution en 2009 liée à la crise, la branche est passée une seconde fois au-dessus des 70 000 salariés en 2011.

Evolution des effectifs salariés entre 2000 et 2010*

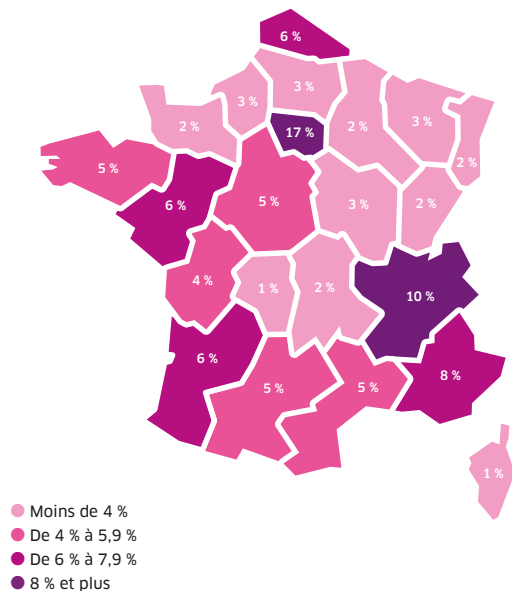


Source : FORCO

*Code NAF 47.52B « Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m² et plus) », anciennement 524P. Du fait de l'utilisation de la nouvelle codification NAF rév.2 2008, certains établissements ont changé de code NAF, d'où une modification du périmètre. Par conséquent les données antérieures à 2008 ont toutes été rectifiées sur ce même périmètre.

Les effectifs salariés des points de vente de bricolage au 31/12/11 sont concentrés en Île-de-France et en Rhône-Alpes.

Répartition des salariés par région



Source : Panorama Trade Dimensions



Chiffres clés

2011

▶ 70 029 salariés

Données emploi

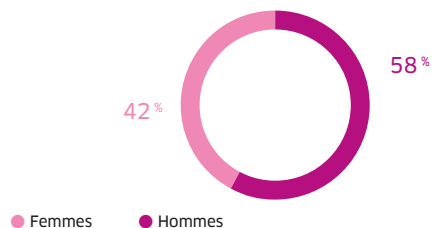
► Caractéristiques des salariés

Les données suivantes concernent l'ensemble des salariés en CDI, CDD au 31/12/2011 (hors contrats aidés et hors contrats en alternance).

Répartition hommes/femmes

Les **hommes** sont majoritaires dans la branche, ils représentent **58 % des salariés** des entreprises du bricolage.

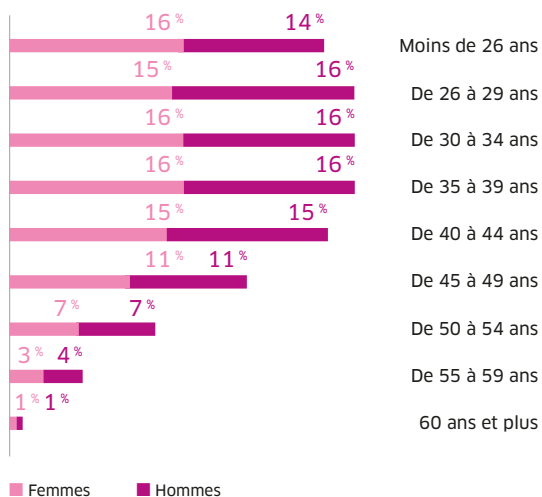
Répartition des salariés selon le sexe



Classes d'âge

L'**âge moyen des salariés** est de **36,7 ans**. Il a augmenté de 0,7 point par rapport à 2010.

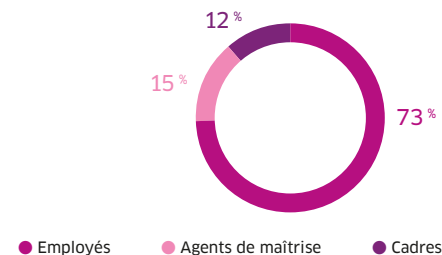
Répartition des salariés selon le sexe et l'âge



Statut professionnel

La grande **majorité des salariés** ont le statut « **Employés** » en 2011 (**73 %**).

Répartition des salariés selon le statut professionnel



Source : Enquête Emploi-Formation



Chiffres clés
2011

► 58 % d'hommes

► 22 % des salariés ont 45 ans et plus (âge moyen : 36,7 ans)

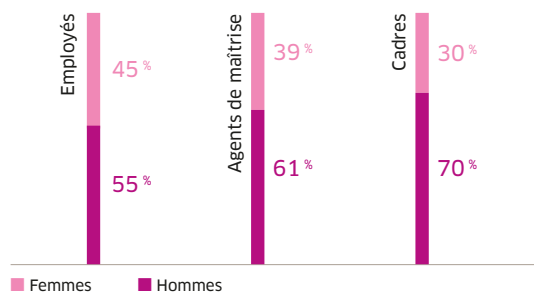
► 73 % d'employés

► 15 % d'agents de maîtrise

► 12 % de cadres

Les hommes sont surreprésentés parmi les cadres (70 %) et parmi les agents de maîtrise (61 %). En revanche, parmi les employés, l'écart entre la part des hommes et des femmes est moins marqué : 55 % des employés sont des hommes.

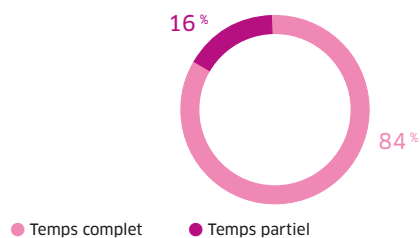
Répartition des salariés selon le statut professionnel et le sexe



Durée du travail

Les salariés travaillent en majorité à **temps complet** (84 %, soit -2 % par rapport à 2010).

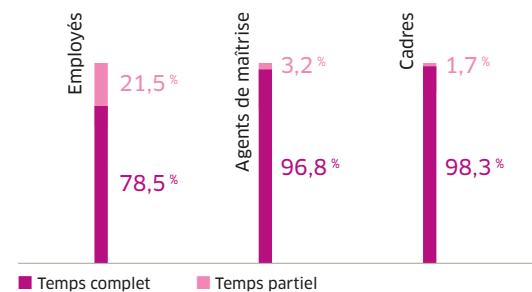
Répartition des salariés selon la durée du travail



31 % des femmes travaillent dans la branche à **temps partiel**.

Les salariés à temps partiel sont majoritairement des employés. Ils sont 21,5 % à travailler à temps partiel contre 3,2 % parmi les agents de maîtrise et 1,7 % parmi les cadres.

Répartition des salariés selon la durée du travail et le statut professionnel



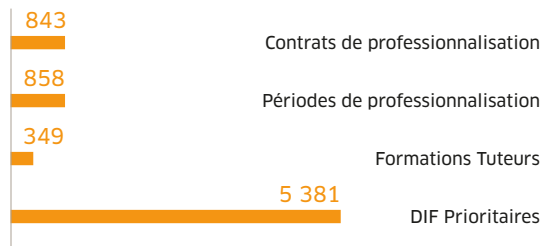
Source : Enquête Emploi-Formation

Données formation

► Professionnalisation

En 2011, les fonds gérés par le FORCO au titre de la professionnalisation ont permis de financer, au bénéfice des entreprises de la branche, les actions suivantes :

Nombre de bénéficiaires selon les dispositifs

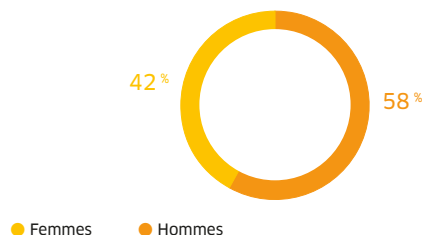


Contrat de professionnalisation

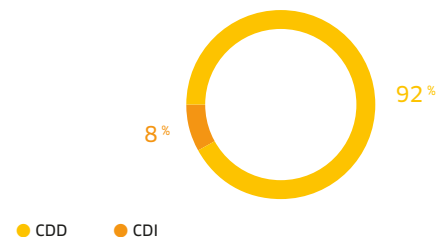
Les hommes demeurent majoritaires parmi les bénéficiaires des contrats de professionnalisation (58 %) comme dans l'ensemble de la branche.

En 2011, plus de 9 contrats sur 10 sont signés en CDD. 35 % des contrats de professionnalisation ont une durée inférieure à un an.

Répartition des bénéficiaires selon le sexe

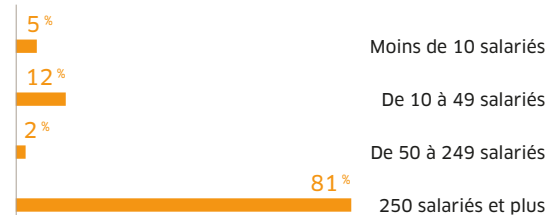


Répartition des bénéficiaires selon le type de contrat



Deux contrats de professionnalisation sur trois sont réalisés dans une entreprise de 250 salariés et plus et seuls 17 % sont réalisés dans une entreprise de moins de 50 salariés.

Répartition des bénéficiaires selon la taille de l'entreprise



Source : FORCO

Chiffres clés

2011

► 843 contrats de professionnalisation

► 858 périodes de professionnalisation

► 349 formations tuteurs

► 5 381 DIF Prioritaires

En 2011, près de **cinq contrats de professionnalisation sur dix visent un diplôme d'État** (51 %) et 36 % visent une qualification reconnue CCN.

Le **BTS « Management des Unités Commerciales (MUC) »** représente **34,6 % des contrats** de professionnalisation et 68 % des diplômes d'État validés.

Répartition des contrats selon la qualification visée



- Diplômes d'État (ou national)
- Titres ou diplômes homologués
- Qualifications reconnues CCN



Principal diplôme visé

	Nombre de stagiaires	% parmi les diplômes d'État	% parmi l'ensemble des contrats de professionnalisation
BTS Management des Unités Commerciales (MUC)	292	68 %	34,6 %

Source : FORCO

Chiffres clés
2011

- ▶ Le BTS Management des Unités Commerciales (MUC) représente **34,6 %** des contrats de professionnalisation
- ▶ **5** contrats de professionnalisation sur **10** visent un diplôme d'État

Données formation

► Professionnalisation

Période de professionnalisation

Les **hommes** représentent plus des deux tiers des stagiaires en période de professionnalisation (**69 %**).

Les salariés âgés de moins de 45 ans représentent la majorité des bénéficiaires de période de professionnalisation (87 %).

La répartition des bénéficiaires de périodes de professionnalisation selon le statut est très différente de l'ensemble de la branche.

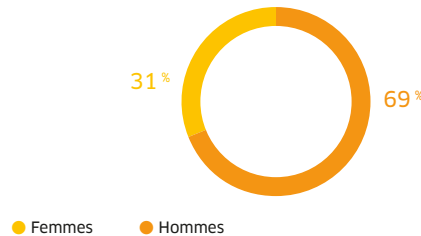
La part des cadres atteint 42 % et augmente de 11 points par rapport à 2010. A contrario, elle baisse de 12 points pour les employés (33 % en 2011 contre 43 % en 2010). La part des agents de maîtrise reste stable.

La grande majorité des périodes de professionnalisation a été réalisée dans des entreprises de 250 salariés et plus (78,5 %).

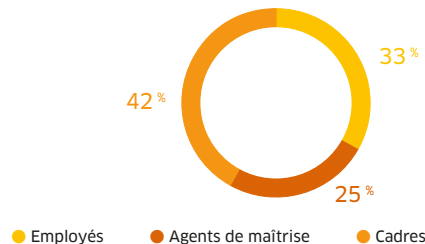
Seules 5 % sont réalisées dans des entreprises de moins de 10 salariés.

La majorité des périodes de professionnalisation dure moins de 120 heures (71 %).

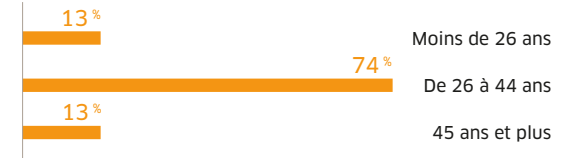
Répartition des bénéficiaires selon le sexe



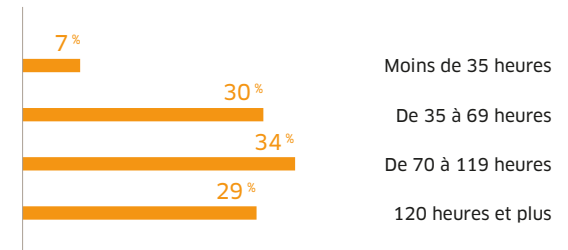
Répartition des bénéficiaires selon le statut professionnel



Répartition des bénéficiaires selon l'âge



Répartition des bénéficiaires selon la durée de formation



Source : FORCO

Chiffres clés
2011

► 69 % des bénéficiaires de périodes de professionnalisation sont des hommes

DIF Prioritaire

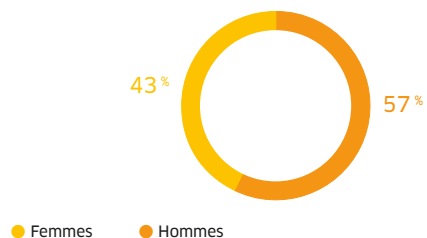
Les actions DIF Prioritaires développées ci-dessous sont prises en charge au titre de la professionnalisation.

Actions prioritaires de la branche :

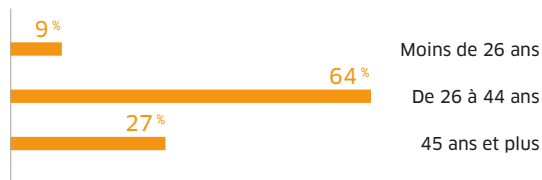
- Commerce et vente
- Sécurité et environnement
- Administration, gestion et systèmes d'information
- Logistique
- Management
- Produits

La proportion d'hommes est plus élevée que celle des femmes (57 % contre 43 % pour les femmes). Cette répartition est très similaire à celle de la branche.

Répartition des bénéficiaires selon le sexe



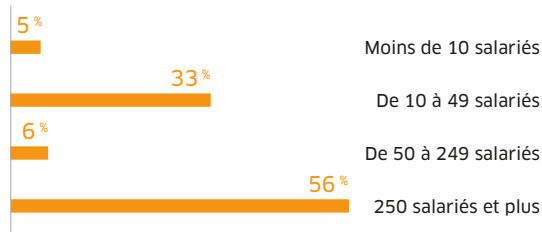
Répartition des bénéficiaires selon l'âge



La majorité des salariés ayant consommé des heures de formation au titre du DIF Prioritaire en 2011 sont des employés comme dans l'ensemble de la branche. La proportion de cadres et d'agents de maîtrise est respectivement de 24 % et de 21 %.

56 % des salariés ayant bénéficié d'une action de formation au titre du DIF Prioritaire font partie d'une **entreprise de 250 salariés et plus**.

Répartition des bénéficiaires selon la taille de l'entreprise



Les principaux thèmes de formation effectués dans le cadre du DIF Prioritaire sont les formations en « Vente, relation client » (33 %) et en « Techniques produits » (10 %).

Principaux thèmes de formation

Thèmes de formation	%
Vente, relation client	33 %
Techniques produits	10 %
Utilisations de logiciels	7 %
Hygiène, sécurité	7 %
Fonctions managériales	5 %
Développement personnel	4 %
Bureautique	4 %
Animation équipe - accompagnement	4 %
Anglais	4 %

Source : FORCO

Données formation

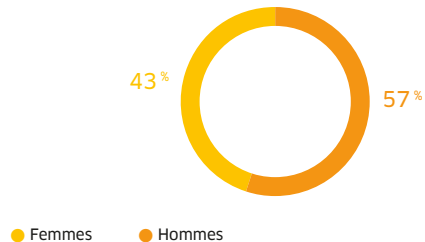
Plan de formation

Entreprises de moins de 10 salariés

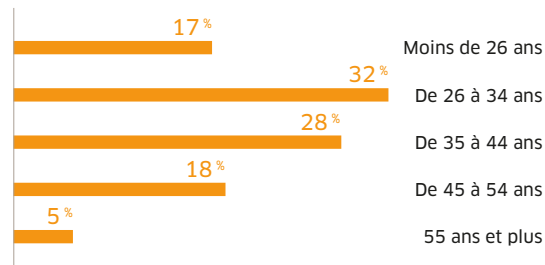
Comme dans l'ensemble de la branche, les hommes sont plus nombreux que les femmes à suivre une formation dans les entreprises de moins de 10 salariés.

49 % des stagiaires ont moins de 35 ans. Le profil des classes d'âge est similaire à l'ensemble de la branche. 88 % des employés partent en formation, 6 % sont agents de maîtrise et 6 % sont des cadres.

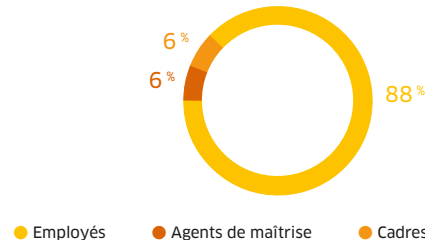
Répartition des stagiaires selon le sexe



Répartition des stagiaires selon l'âge



Répartition des stagiaires selon le statut professionnel



Principaux thèmes de formation

Thèmes de formation	%
Vente, relation client	18 %
Informatique et utilisation de logiciels	17 %
Spécialités pluri technologiques non alimentaires	16 %

Entreprises de 10 salariés et plus

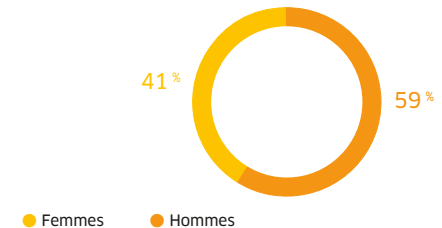
Précision méthodologique : Le FORCO ne prend pas en charge la totalité des formations des entreprises de 10 salariés et plus.

59 % des stagiaires du plan de formation des entreprises de 10 salariés et plus sont des hommes.

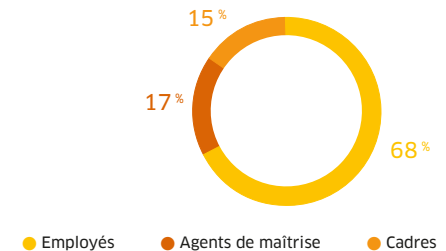
Les employés sont majoritaires (68 %).

46 % des stagiaires sont âgés de moins de 35 ans et 22 % ont 45 et plus.

Répartition des stagiaires selon le sexe



Répartition des stagiaires selon le statut professionnel



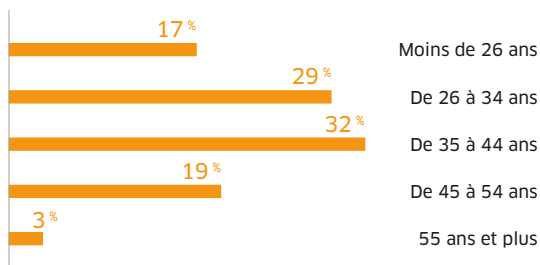
Chiffres clés
2011

► 613 stagiaires, en moyenne 16 heures de formation par stagiaire dans les entreprises de moins de 10 salariés

► 14 135 stagiaires, en moyenne 17 heures de formation par stagiaire dans les entreprises de 10 salariés et plus

Source : FORCO

Répartition des stagiaires selon l'âge



Les principaux thèmes de formation sont « Hygiène, sécurité, maintenance » (28 %) et « Vente, relation client » (27 %).

Principaux thèmes de formation

Thèmes de formation	%
Hygiène, sécurité, maintenance	28 %
Vente, relation client	27 %
Manutention, transport	8 %
Spécialité pluri technologiques non alimentaires	6 %
Encaissement	4 %
Management	4 %
Développement personnel	4 %
Animation équipe	4 %

Source : FORCO

NAF

De nouvelles nomenclatures d'activités françaises, NAF rév. 2 (ou «NAF 2008») sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Cette opération s'inscrit dans un processus de révision d'ensemble des nomenclatures d'activités aux niveaux mondial, européen et français. La branche recouvre ainsi les entreprises relevant du code 524 P. (Commerces de détail de Bricolage d'au moins 400 m²) qui devient 47.52B en « NAF 2008 ». Chaque établissement se voit attribuer un code NAF en fonction de la nature de son activité principale. Ainsi, certains établissements peuvent changer de code NAF en fonction de l'évolution de leurs activités.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, en vue de l'acquisition d'un diplôme, un titre ou une qualification professionnelle.

Période de professionnalisation

Les périodes de professionnalisation ont pour objet de favoriser par des actions de formation, le maintien dans l'emploi de salariés en contrat à durée indéterminée et de salariés bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion (CUI) en CDD ou en CDI.

La période de professionnalisation doit permettre d'acquérir une des qualifications professionnelles ou de participer à une action de formation dont l'objectif est défini par la CPNEFP de la branche dont relève l'entreprise.

Droit Individuel à la Formation

Tout salarié employé à plein temps en CDI, ayant une ancienneté de 1 an dans l'entreprise qui l'emploie, bénéficie chaque année d'un droit individuel de 20 heures dans la limite des 120 heures sur 6 ans. Cette durée est calculée au prorata temporis pour un salarié à temps partiel, sans que ces droits puissent être inférieurs à 10 heures. La formation est possible pendant le temps de travail ou hors temps de travail.



Pour contacter les représentants de la profession :

Le comité de pilotage de la branche C/O FMB

5 rue Maubeuge
75009 Paris
Tél. : 01 42 82 15 00
www.fmbricolage.org

Observatoire prospectif du commerce

251, boulevard Pereire
75852 Paris cedex 17
Tél. : 01 55 37 41 51

E-mail : observatoire@forco.org
www.opcommerce.org

www.forco.org